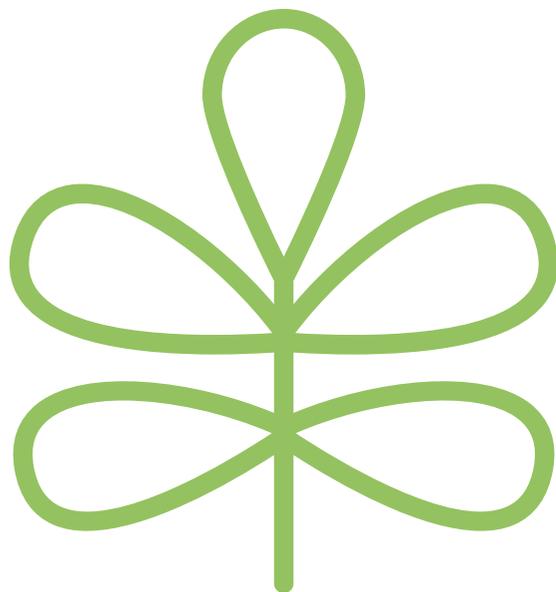


Feuille
de route
régionale
sur la transition
écologique

2018 / 2021

ÉCO-
LOGIE





#pdlécologie

sommaire

PRÉAMBULE

AMBITION 1 AMPLIFIER LA CROISSANCE VERTE ET FACILITER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES P 13

AMBITION 2 DÉCARBONER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR. P 23

AMBITION 3 AMPLIFIER LA RÉNOVATION THERMIQUE DU PARC IMMOBILIER ET ENGAGER UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DURABLE. P 29

AMBITION 4 ENCOURAGER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE. . P 33

AMBITION 5 FAIRE DES PAYS DE LA LOIRE LA PREMIÈRE RÉGION FRANÇAISE DANS LE SECTEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE P 39

AMBITION 6 RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU ET VALORISER LA LOIRE P 47

AMBITION 7 PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ. . P 53

CONCLUSION P 57

Une écologie incitative pour le développement de notre région

Le changement climatique représente l'un des défis majeurs du XXI^e siècle pour l'avenir des populations et des territoires de notre région. C'est pourquoi le Conseil régional a voté, dès 2016, une Feuille de route régionale sur la transition énergétique, puis a décidé d'amplifier encore davantage son action avec une Feuille de route sur la transition écologique en mars 2018.

Avec cette Feuille de route régionale sur la transition écologique, la Région a ainsi choisi de franchir un nouveau cap, en élargissant son ambition vers une démarche globale qui intègre les domaines du développement économique, de l'économie circulaire, de l'eau, de l'air, de la biodiversité et de la mobilité durable. Il s'agit de changer d'échelle, en dépassant le stade de la prise de conscience, des initiatives pionnières et des premières mesures sectorielles, pour aller vers une mise en mouvement coordonnée, volontariste, de l'ensemble des acteurs de la société et secteurs de l'économie.



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

Plus qu'une nécessité, la Région veut donc affirmer combien la transition écologique et la croissance verte peuvent être de véritables opportunités pour les territoires. Et en ce sens, notre objectif est de promouvoir une écologie positive : une écologie qui incite plutôt qu'une écologie qui contraint et qui punit. Une écologie fondée bien sûr sur la protection de nos ressources, mais aussi sur le développement et l'innovation. Innover afin que la Nature ne soit plus perçue comme un frein au développement, mais plutôt comme un accélérateur de développement qui doit nous permettre de créer de nouveaux emplois et de renforcer l'attractivité de notre région.

Ainsi, en adoptant cette Feuille de route sur la transition écologique, et en prévoyant d'investir près de 353 millions d'euros sur la période 2017-2021, la Région s'engage dans une politique qui porte une vision respectueuse et ambitieuse de l'avenir de chacun et de notre planète. Cette ambition de la collectivité régionale doit encourager les acteurs régionaux à saisir l'opportunité de cette croissance verte, porteuse des modèles économiques de demain.

Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

La transition écologique, une ambition ligérienne

Le changement climatique est une réalité de plus en plus prégnante. Il représente l'un des défis majeurs du XXI^e siècle pour l'avenir des populations et des territoires de notre région. Cette Feuille de route sur la transition écologique vise à ancrer ce sujet comme une priorité de nos politiques régionales et à permettre aux territoires, aux entreprises, aux associations, aux Ligériens, d'anticiper, de s'adapter, voire d'en faire éventuellement une opportunité.

Les études menées depuis des années par des équipes d'experts internationaux au sein du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ont pu démontrer les mécanismes dévastateurs qui sont à l'œuvre et les conséquences multiples à moyen et long terme.

Depuis la 2^e révolution industrielle, le modèle de croissance reposait sur une surconsommation à crédit de ressources finies : énergies fossiles, eau, air, espace agricole, métaux lourds ou rares. Les processus de production, de déplacement, de consommation, ... produisent des émissions de gaz à effet de serre, remettant en cause l'équilibre de la planète, ainsi que des pollutions aux conséquences néfastes pour l'Homme et son environnement. L'impact du dérèglement climatique est le plus souvent considéré au niveau mondial et dans une perspective future. Les faits sont là, notre région Pays de la Loire n'échappe pas à ses effets et ce, dès aujourd'hui :

- Dans une étude de 2013 sur le changement climatique, la DATAR soulignait qu'au cours du XX^e siècle, les températures se sont accrues en moyenne de 0,8 °C. À l'horizon 2030, une nouvelle hausse est prévue entre 0,8 et 1,4 °C¹. Notre région est l'une des régions côtières les plus impactées en France par la montée du niveau de l'Océan Atlantique, compte tenu de la configuration de nos côtes, estimée à près de 3 cm par décennie. L'événement tragique de Xynthia en est un témoin majeur.

- Une analyse de l'agence de l'eau Loire Bretagne alerte sur la dégradation de la qualité de l'eau en région Pays de la Loire. En 2013², seuls 11 % de nos cours d'eau étaient en bon état écologique, très loin des 47 % initialement fixés comme objectif pour 2015. Conjointement au risque de diminution des débits estivaux des rivières, cette situation pourrait avoir des conséquences pour l'agriculture, l'alimentation en eau potable, l'économie touristique, la biodiversité... et plus généralement l'attractivité de notre territoire en fragilisant son image.
- Dans son rapport annuel 2016, Air Pays de la Loire alerte sur la situation de la qualité de l'air. Si la région est relativement épargnée par les pics de pollution diffuse en raison des vents côtiers qui la balayent, il n'en demeure pas moins qu'elle est soumise à des pollutions chroniques, en particulier pour les particules fines qui pourraient être responsables d'environ 2 500 décès anticipés par an dans la région³.
- De plus, selon les experts régionaux de la biodiversité, faunes et flores ligériennes sont profondément fragilisées en Pays de la Loire. Par exemple, les espèces⁴ menacées à moyen terme représenteraient 35 % des oiseaux nicheurs, 38 % des reptiles ou 24 % des plantes à fleurs et fougères des Pays de Loire. Les conséquences sur les milieux seront importantes avec un impact très marqué sur des territoires ligériens spécifiques, en particulier les marais, les zones littorales et la vallée de la Loire.
- Enfin si l'artificialisation des sols n'est pas directement liée aux conséquences du changement climatique, elle vient se rajouter au constat précédent. En 2014⁵, la région se situait au 4^e rang des régions de France métropolitaine les plus artificialisées, avec un taux de 11,8 % contre 9,3 % au plan national. En progression entre 2006 et 2014 de 1,5 %, cette artificialisation réduit la surface agricole alors même que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont parmi les toutes premières de France.

Agir aujourd'hui pour préparer demain

Face à ces perspectives, la majorité du Conseil régional a mis en place, dès son arrivée, un certain nombre d'initiatives fortes, qui sont rappelées dans le présent document.

« À chacun d'agir dans son champ d'influence » encourageait Jean-Louis Étienne en septembre 2016 lors du lancement de la Feuille de route régionale sur la transition énergétique. En novembre dernier, Hervé Le Treut, expert du GIEC, lors d'un colloque organisé par le Comité 21, est venu témoigner de la réalité des conséquences du réchauffement climatique en région Pays de la Loire et de « l'urgence à agir ».

¹ Source : Préfecture des Pays de la Loire, « Stratégie d'adaptation au changement climatique dans le Grand Ouest », DATAR, avril 2013.

² Source : agence de l'eau Loire Bretagne 2017.

³ Source : Air Pays de la Loire, rapport annuel 2016

⁴ Source : suivi des listes rouges des espèces menacées par la Coordination LPO et les fédérations de pêche

⁵ Source : DREAL Pays de la Loire, Observation et statistiques n°548, novembre 2017

Aujourd'hui, la Région choisit donc d'inscrire la lutte contre le réchauffement climatique et son adaptation comme prioritaire. Plutôt qu'un plan ou un schéma qui définirait des objectifs généraux à atteindre, il s'agit d'adopter une « Feuille de route sur la transition écologique », une première marche qui cherche à « mettre en mouvement » notre collectivité et les territoires ligériens dans leur ensemble.

Mais plus qu'une nécessité, la Région veut affirmer combien la transition écologique et la croissance verte peuvent être de véritables opportunités pour les territoires. En étant pionniers dans ces domaines, nous éviterons de subir demain, nous renforçons l'attractivité et la compétitivité de notre territoire. C'était déjà le sens dans lequel s'inscrivait la Feuille de route régionale sur la transition énergétique, adoptée fin 2016, inspirée du modèle de 3^e révolution industrielle développé par l'économiste américain Jeremy Rifkin.

Il est à présent nécessaire de franchir un nouveau cap, en élargissant notre ambition vers une démarche plus globale qui intègre les domaines du développement économique, de l'économie circulaire, de l'eau, de l'air, de la biodiversité, de la mobilité durable. Il s'agit de changer d'échelle, en dépassant le stade de la prise de conscience, des initiatives pionnières et des premières mesures sectorielles, pour aller vers une mise en mouvement coordonnée, volontariste, de l'ensemble des acteurs de la société et secteurs de l'économie.

Les citoyens sont de plus en plus nombreux à chercher à se mobiliser. Certains acteurs du monde économique et de nouvelles filières industrielles d'avenir font le choix de la croissance verte, par souci de compétitivité ou de stratégie de développement. Les territoires font souvent la démonstration probante du possible. La Région est engagée depuis des années dans plusieurs politiques sectorielles liées à l'environnement. Aujourd'hui, elle s'engage dans une politique plus globale, qui porte une vision plus respectueuse de l'avenir de chacun et de notre planète, pour encourager les acteurs régionaux à se mobiliser, à saisir l'opportunité de cette croissance verte porteuse des modèles économiques de demain, à s'adapter, à anticiper les changements prévisibles et faire de ces contraintes une opportunité.

Convaincue de l'importance stratégique de cette nouvelle donne pour l'avenir de notre territoire, suite à la décision d'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, la Région a demandé à l'État de consacrer un pilier du Contrat d'avenir Pays de la Loire à la transition écologique.

Une Région engagée et ambitieuse

Aujourd'hui, les conditions sont donc réunies pour ce changement d'échelle et une mobilisation des acteurs. La Région en a à la fois le devoir et la légitimité.

La légitimité au travers de quatre lois adoptées ces dernières années qui reconnaissent la primauté de l'institution régionale en lien direct avec le réchauffement climatique et la transition énergétique : à savoir la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi Maptam, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale dite loi NOTRe, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui lui donnent le rôle :

- de chef de file en matière de développement économique, de recherche et d'innovation à côté de l'État, ainsi qu'en matière de protection de la biodiversité, de climat, de qualité de l'air et de l'énergie. Elle est également autorité organisatrice du transport collectif d'intérêt régional,
- d'élaboration du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), du Plan régional de prévention et de gestion des déchets et du plan d'actions d'économie circulaire, ainsi que la Stratégie mer littoral,

Le renforcement des compétences des Régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, conjugué au transfert de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), consacre leur rôle de véritables pilotes des politiques agriculture et de développement rural à l'échelon régional.

Par ailleurs, la Région est autorité de gestion des fonds structurels européens (FEDER et FSE en partie) pour la période de programmation 2014-2020, dont certaines dispositions sont des leviers très forts de la transition énergétique.

Le Conseil régional élabore ou a élaboré avec l'État plusieurs documents stratégiques dont le Schéma régional de cohérence écologique, le Schéma régional biomasse, le Schéma régional climat air énergie et le Plan ambition maritime.

La Région a le devoir d'agir en raison des impacts environnementaux, économiques et sociaux potentiels et elle choisit de le faire avec des convictions fortes :

- La volonté de dépasser un discours écologique culpabilisant pour favoriser une écologie positive, tournée vers le modèle de croissance verte. Il s'agit de construire, dans les dix prochaines années, une politique qui combinera adaptation au changement climatique, respect de l'environnement et création d'emplois,

- La nécessité d'avoir une politique volontariste compte tenu de la forte croissance démographique que va connaître notre région (la population devrait atteindre 4,4 millions d'habitants en 2040 pour 3,7 millions en 2013). Une opportunité qui nécessite de trouver des solutions à des problématiques qui vont s'amplifier : augmentation de la demande d'énergie, augmentation de la production de déchets, tension sur la ressource en particulier d'eau, sur le foncier et l'alimentation de proximité,
- Le souhait que chaque Ligérien devienne acteur pour réussir cette transition écologique,
- La conviction de la nécessité de travailler en réseau, de manière étroite, avec des partenaires, au premier rang desquels l'État, les intercommunalités et les Départements, les associations, le tissu économique et enfin le réseau des chambres consulaires qui a amorcé avec volontarisme la démarche de 3^e révolution industrielle et agricole (TRIA),
- La volonté de s'appuyer sur les initiatives concrètes et innovantes des territoires, d'aider à leur déploiement de manière partagée sur l'ensemble du territoire régional,
- L'exigence d'être une collectivité exemplaire en interne.

La Région a déjà engagé de nombreuses actions en la matière, comme la Feuille de route pour la transition énergétique, la révision de sa stratégie d'achats, le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, la Stratégie régionale agri-alimentaire, la Stratégie d'investissement des lycées, ou les politiques publiques de reconquête de la qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité. Ces documents, adoptés à des moments différents, sont cohérents entre eux et la transition écologique y était explicite ou sous-jacente. Mais ils méritaient une mise en relief pour traduire l'urgence et l'ambition régionale portée à la transition écologique. Par ailleurs, la Région souhaite leur donner un nouvel élan en proposant des actions nouvelles et en articulant de façon plus opérationnelle l'ensemble de ses politiques pour les mettre au service de la croissance verte.

L'action de la Région s'articule autour de sept ambitions majeures à savoir :

- 1. Amplifier la croissance verte et faciliter la transition écologique des entreprises**
- 2. Décarboner la production d'énergie et préserver la qualité de l'air**
- 3. Accélérer la rénovation thermique du parc immobilier et engager une dynamique de construction durable**
- 4. Encourager une économie circulaire**
- 5. Faire des Pays de la Loire la première région française dans le secteur de la mobilité durable**
- 6. Reconquérir la qualité de l'eau et valoriser la Loire**
- 7. Préserver et valoriser la biodiversité**

Ces ambitions ne sont pas indépendantes les unes des autres mais bien au contraire se complètent. Pour traduire cette nécessité d'intervenir de manière transversale, la Région va signer en 2018 une convention de partenariat financier avec l'ADEME qui portera sur les thématiques de la croissance verte, en particulier la transition énergétique, l'économie circulaire, les déchets, l'innovation et la mobilité durable.



© Région Pays de la Loire / Ouest-Médias

1

**AMPLIFIER LA
CROISSANCE VERTE ET
FACILITER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
DES ENTREPRISES**

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) porte les éléments essentiels au développement de la croissance verte, en précisant en introduction que l'économie ligérienne se caractérise notamment par « le sens de la responsabilité qui conduit les chefs d'entreprises à privilégier le long terme plutôt que le court terme, l'économie productive plutôt que l'économie spéculative » et que « la clé de la réussite économique pour notre région, c'est de cultiver notre singularité en tirant le meilleur de la modernité ».

En effet, la croissance verte, c'est inscrire l'économie dans la durée, en favorisant la construction d'une économie durable et en faisant de contraintes des opportunités.

La croissance verte doit en particulier créer de la valeur et des emplois : par exemple, la rénovation énergétique des bâtiments représente actuellement 50 % du chiffre d'affaire de la filière rénovation, le passage aux réseaux électriques intelligents prévoit la création de près de 5 000 emplois en Pays de la Loire d'ici 2025, l'économie circulaire pourrait générer 10 000 à 20 000 emplois à l'horizon 2030, les entreprises du paysage représentent 6 500 actifs, le secteur des éoliennes déjà plus de 1 500...

Ainsi, ayant identifié le potentiel que représentent ces thématiques, la Région souhaite porter une initiative forte à destination du monde économique, pour les accompagner vers la transition écologique.

À ce titre, elle entend agir à trois niveaux principaux :

- directement par l'innovation, soutenue par la Région, qu'elle soit technologique ou organisationnelle ; un soutien renforcé sera en particulier engagé en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- par l'action des pôles de compétitivité qui sont un lien entre les entreprises et les laboratoires de recherche et entre les entreprises elles-mêmes. Il faut, en effet, s'appuyer sur le maillage du territoire en entreprises dynamiques et en pôles d'excellence pour les mettre en synergie,
- par la formation professionnelle et l'apprentissage, afin que les Ligériens puissent bénéficier des métiers et emplois induits par la transition écologique.

I. LES OBJECTIFS

- Permettre aux entreprises ligériennes de créer de l'activité en proposant des technologies, des produits et des services qui contribuent à la croissance verte.
- Apporter à chaque Ligérien les moyens de s'adapter à ce changement de société.

II. LES ACTIONS

Au-delà des actions sectorielles qui seront présentées dans les parties suivantes, et qui contribuent à la transition écologique des entreprises (économie circulaire, rénovation des bâtiments), la Région mènera les actions suivantes :

Mobiliser les acteurs financiers

La Région a largement participé au développement d'une offre de financement en fonds propres ayant pour objectif de répondre aux besoins structurellement peu ou mal couverts par l'offre privée sur les segments de l'amorçage, du primo-développement et développement. En revanche, à l'exception du fonds Litto-Invest, orienté spécifiquement sur l'économie maritime et de deux fonds thématiques nationaux désormais en cours de désinvestissement (sur l'aéronautique et le secteur de la mer), la Région n'a pas, jusque-là, eu d'interventions spécifiques en faveur des activités liées à la croissance verte. Certains fonds d'investissement auxquels la Région participe soutiennent toutefois des projets liés à la transition écologique, ou restent ouverts à ce type d'investissements :

- GO capital (pour des interventions entre 500 000 € et 2 M€ par entreprise), société de gestion gérant cinq fonds interrégionaux, qui réserve une partie de ses financements à des entreprises impliquées dans la transition énergétique,
- Pays de la Loire Croissance (pour des interventions entre 500 000 € et 2,5 M€ par entreprise). Créé fin 2015, ce fonds cible les entreprises issues des secteurs de l'industrie traditionnelle ou du service aux industries et engagées dans les mutations profondes de l'économie industrielle (mutation vers l'usine du futur, transition énergétique),
- Pays de la Loire Participations (pour des interventions entre 100 000 € et 500 000 € par entreprise). Détenu à 100 % par la Région, ce fonds généraliste intervient en co-investissement avec un autre professionnel de l'investissement. Il vise tout type d'opération, dont celles impliquées dans les problématiques liées à la transition énergétique. Plusieurs investissements ont déjà eu lieu dans ce domaine,
- Pays de la Loire Développement qui intervient sur des montants compris entre 20 000 € et 300 000 € est une Société de Capital Risque créée en 1997, dont la Région est actionnaire à hauteur de 36,5%. Ce fonds généraliste vise particulièrement le secteur du digital, notamment les entreprises impliquées dans les problématiques liées à la transition énergétique.

Si l'intervention sur certains segments de la vie des entreprises moins bien couverts par les acteurs privés ou plus risqués reste judicieuse, la Région a un intérêt, en complément et dans cette période de reprise économique, à « booster » les secteurs, comme celui de la transition écologique, qui lui paraissent fortement porteurs en termes d'emploi et de dynamique économique, en engageant sur ce sujet une réflexion avec ses partenaires financiers (banques et investisseurs). **Ainsi, elle étudiera dans les prochains mois, en lien avec les co-actionnaires, une évolution du fonds Litto Invest, actuellement centré sur la croissance bleue, vers un fonds « croissance bleue et verte ».**

Faciliter l'innovation et la mise en relations entre start-up et PME/ETI/Grands groupes

C'est l'objectif du dispositif RESOLUTIONS qui met en relation ces entreprises et les apporteurs de solutions innovantes afin de transformer une problématique en opportunité d'innovation, détecter de nouvelles compétences et solutions et concrétiser rapidement un projet de création de valeur en apportant le financement nécessaire par une subvention de la Région. Il a été décidé **de consacrer en 2018/2019 deux prochains thèmes de l'initiative RESOLUTIONS à des thématiques de la transition écologique, un sur les nouvelles mobilités et l'autre sur l'économie circulaire.**

Mettre en place un plan d'action « filière automobile et croissance verte » avec ID4Car

Considérant l'innovation comme un levier essentiel de la compétitivité des entreprises et de l'émergence de la PME du futur, la Région développe une politique spécifique en lien avec de nombreux partenaires experts. À ce titre, elle soutient les actions du pôle de compétitivité ID4CAR dont l'objectif est de développer la compétitivité des filières véhicules et mobilités du Grand Ouest. Il accompagne les entreprises pour leurs projets d'innovation relatifs aux véhicules et à la mobilité durable dont l'allègement des structures, le recyclage des matériaux et la performance énergétique.

En 2018, en matière de mobilité durable, le pôle accompagnera notamment :

- les contributions dans le cadre de la thématique « Nouvelles mobilités » de l'appel à projets régional RESOLUTIONS,
- l'émergence de projets dans le cadre des appels à projets spécifiques, au niveau national,
- les réponses des PME et start-up aux concours d'innovation.

ID4Car animera également l'écosystème de la mobilité durable, en particulier :

- en jouant un rôle moteur au sein de la toute nouvelle association AVERE Ouest en faveur de la mobilité électrique,
- en participant au déploiement des projets électromobilité de SMILE, avec les acteurs clés du territoire,
- en organisant des événements, le temps fort étant la conférence annuelle ID4YOU au MMArena du Mans le 14 juin 2018,
- en s'associant avec les acteurs de l'écosystème pour proposer des rendez-vous désormais phares tels Laval Auto 2018 dont le thème est « Mobilités et Énergie en 2030 », le Pays de la Loire Énergie Tour, la Conférence Électric Road,...

Faire des Pays de la Loire une région en pointe sur la recherche liée à la transition écologique

La Région s'est engagée à lancer un appel à projets recherche ciblé sur la transition énergétique. Il vise à renforcer des travaux de recherche dans l'optique de favoriser des ruptures technologiques à moyen terme. Une enveloppe de 400 k€ est prévue au budget Recherche 2018 pour le lancement de cet appel à projets. Après concertation avec divers acteurs, notamment avec l'ADEME qui finance déjà des projets sur la thématique de l'énergie, il est proposé de co-construire avec cet organisme national, le cahier des charges de l'appel à projets « Énergies durables » à destination des laboratoires ligériens. Une contractualisation Région-ADEME est prévue au printemps pour un lancement de cet appel à projets avant l'été et une sélection des projets fin 2018.

L'IMT Atlantique développe actuellement une chaire industrielle nommée « VALADOE » sur la valorisation des données dans un but d'optimisation énergétique. La Région pourrait soutenir une bourse de thèse, par le biais du dispositif CIFRE accueilli par l'IMTA, dans le cadre de ce projet.

De manière plus globale, la Région envisage d'amplifier sa participation au dispositif national CIFRE, pour bénéficier de l'expertise académique au profit des politiques publiques régionales et des enjeux du territoire.

Le développement des compétences (apprentissage et formation professionnelle)

De nombreux métiers énergétiques (plombiers, électriciens, chauffagistes, thermiciens) sont aujourd'hui en tension, alors même que les enjeux d'isolation et de transformation des modes de chauffage des particuliers constituent un gisement d'emplois essentiel pour accompagner la sobriété et la rénovation thermique des bâtiments. La structuration des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) doit contribuer à promouvoir ces métiers et faciliter la formation et le recrutement vers ces emplois. Il s'agit de reconfigurer avec les acteurs privés l'information des particuliers et des acteurs publics : guichet unique, point information énergie, conseil en énergie partagée... Mais il s'agit aussi de préparer les métiers de demain sur les énergies renouvelables, l'électromobilité, la digitalisation des déplacements,...

Mobiliser le secteur agricole et forestier

L'agriculture est très liée à l'environnement et au changement climatique, parce qu'elle en dépend (météo, eau, biodiversité par exemple), parce qu'elle a un impact (qualité de l'air ou émission de gaz à effet de serre, énergie, intrants par exemple), parce qu'elle participe à sa protection (structuration du paysage, stockage de carbone, développement des énergies renouvelables par exemple) et parce que le consommateur associe de plus en plus les enjeux d'alimentation-protection de l'environnement-santé. La Région conduit déjà des actions en la matière notamment au travers du soutien aux agriculteurs par le financement de la

conversion et du maintien à l'agriculture biologique, ou par des pratiques vertueuses, le soutien à l'agroforesterie et à la gestion durable des forêts, le soutien à la création d'un label « bois bocager géré durablement » pour favoriser le débouché de l'entretien des haies ainsi que des mesures agro-environnementales.

De nouvelles actions vont être engagées pour aider les agriculteurs et les forestiers à savoir :

- une stratégie avec le secteur apicole pour une reconquête de la biodiversité et de la pollinisation avec les apiculteurs, via un plan régional pour l'apiculture,
- favoriser la plantation et la gestion durable de haies bocagères par les agriculteurs, dans le cadre de projets de compensation carbone d'une entreprise ou d'un territoire, la compensation intervenant quand les solutions de prévention ou de substitution ne sont pas suffisantes. Cela permettrait à l'entreprise ou au territoire d'atteindre ses objectifs de diminution de ses impacts sur l'effet de serre et aux agriculteurs de bénéficier d'un financement pour planter des haies (lesquelles pourraient bénéficier du label « bois bocager géré durablement » vu plus haut),
- le schéma régional Forêt, en cours d'écriture, intégrera les enjeux du réchauffement climatique et de la transition énergétique.

Mobiliser la finance : lancer une émission régionale de green bonds (voir encadré)

La finance est un levier important pour accélérer la transition écologique. Nous faisons donc le choix de l'expérimenter.

Développer des outils au service des territoires : créer une SEM « Croissance verte » (cf. encadré ci-contre)

La transition écologique engagée aujourd'hui sera efficace si nous parvenons à entraîner l'ensemble des territoires. Il existe parfois de fortes disparités, que la Région se doit de chercher à combler, particulièrement en développement de l'ingénierie territoriale et de projets, au service de tous. La SEM sera créée dans cet objectif.

La Région crée une SEM Croissance verte

La Région a annoncé, dans le cadre de la Feuille de route sur la transition énergétique, la création d'un fonds d'investissement destiné à soutenir le déploiement des projets de production d'énergie renouvelable en Pays de la Loire. Aujourd'hui, elle souhaite donner une ambition plus forte à cet outil, considérant qu'un élargissement de son objet est nécessaire, afin d'agir sur l'ensemble des thématiques de la transition écologique, au-delà des actions fortes déjà lancées par la majorité régionale.

La Région va ainsi créer une société d'économie mixte dédiée à la croissance verte, qui interviendra sur les domaines suivants :

- un fonds d'investissement pour les énergies renouvelables (projet bien avancé dans le cadre de la Feuille de route de transition énergétique). Le fonds EnR interviendra en capital ou en quasi capital dans des projets d'énergies renouvelables publics ou privés, avec ou sans financement participatif et quelle que soit l'énergie produite hors énergies marines,
- une offre d'ingénierie pour accompagner l'émergence des projets d'EnR (dont une partie pourra être financée par le fonds EnR mentionné ci-dessus), sous forme d'un guichet unique régional, qui agira en réseau avec les structures d'ingénierie existantes,
- une offre régionale d'animation, d'expertise et de service en matière de développement de l'efficacité énergétique des bâtiments. En ce qui concerne les logements, la SEM pourra développer des actions avec les banques, les notaires, les agents immobiliers et les fédérations professionnelles du bâtiment, destinées à faire levier dans la décision des particuliers de rénover leur logement. Elle viendra également en appui des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) qui seront développées dans les EPCI et soutenues par la Région, en leur apportant une expertise et une offre de service de niveau régional dans l'accompagnement des particuliers. Elle pourrait par exemple développer un système de labellisation des travaux réalisés chez les particuliers. Si le contexte juridique évolue favorablement, la SEM pourrait également développer une activité de tiers financement des rénovations. Enfin, la SEM pourrait développer une action d'animation et de coordination régionale en ce qui concerne la rénovation des bâtiments publics.

Les Pays de la Loire, une région pionnière de la finance responsable : focus sur la nouvelle obligation verte ligérienne

La transition écologique constitue un profond changement de paradigme pour nos sociétés, qui irrigue notamment le secteur de la finance. En conséquence, un nouveau marché des obligations vertes se développe et connaît une croissance soutenue. Ainsi, en 2016, 57,4 milliards d'euros d'obligations vertes ont été émis contre moins de 13 milliards en 2013, soit un bond de + 345 % en 3 ans.

Il convient de rappeler qu'une obligation verte s'inscrit dans le même cadre juridique qu'une obligation classique, elle présente un prix équivalent et suppose un même processus d'exécution. Il s'agit d'un emprunt levé sur les marchés financiers, en dehors de toute intermédiation bancaire, directement auprès d'investisseurs (grands assureurs ou fonds de placement principalement). En revanche, et contrairement à une obligation classique, les fonds levés via une obligation verte doivent être explicitement fléchés sur des investissements et des projets précis porteurs d'ambitions environnementales et/ou sociales.

La Région souhaite ainsi, dès septembre 2018, lever 100 millions d'euros d'obligations vertes. Cet emprunt sera destiné à financer des projets en faveur de la production d'énergies renouvelables, de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou de la mobilité durable. Il s'agira par exemple de projets tels que la mise en place du fonds d'investissement pour les énergies renouvelables, le financement du transport ferroviaire et de bornes électriques ou la construction des lycées de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de Nort-sur-Erdre.

Cette nouvelle initiative financière de la Région doit constituer une démarche à la fois cohérente, innovante et performante.

Une démarche cohérente tout d'abord, car la Région des Pays de la Loire porte un projet ambitieux en faveur de la transition écologique et énergétique, en tant que chef de file en matière de protection de la biodiversité, de climat, de qualité de l'air et d'énergie. Intervenir en faveur du développement d'une finance verte et responsable s'inscrit donc dans la droite ligne des politiques publiques déjà mises en place par la majorité régionale, notamment à travers la Feuille de route pour la transition énergétique.

Une démarche innovante d'autre part, car peu de collectivités locales françaises ont d'ores et déjà émis sous format green bond. Ainsi, la Région des Pays de la Loire sera seulement la 4^e Région à émettre une obligation verte après la Région Ile de France et les anciennes Régions Limousin et Nord-Pas-de-Calais. L'État français a lui-même émis sa première obligation verte au début de l'année 2017.

Une démarche performante enfin. Depuis 2011, la Région recourt régulièrement aux obligations classiques. Le levier obligataire est un mode de financement plus performant que l'emprunt bancaire classique et garantit à la Région son indépendance à l'égard des banques. À travers cette obligation verte, la Région souhaite d'une part, poursuivre cette stratégie de diversification en élargissant sa base d'investisseurs et d'autre part, réduire le coût de sa dette en obtenant des liquidités moins onéreuses qu'un emprunt bancaire classique.

Outre les aspects environnementaux et financiers, l'émission d'une obligation verte constitue enfin une opportunité pour la collectivité de repenser ses relations avec ses investisseurs. La Région des Pays de la Loire devra ainsi rendre compte auprès des investisseurs, de manière régulière et obligatoire, de l'avancement des projets et justifier leur impact positif sur l'environnement. Ce reporting répond à un objectif de fidélisation et de suivi dans le temps qui permettra d'asseoir la crédibilité des engagements éco-responsables de la Région.



© Région Pays de la Loire / PB, Fourny

2

DÉCARBONER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

La Région a adopté sa Feuille de route pour la transition énergétique lors de la session de décembre 2016. Elle comprend 52 engagements organisés au sein de 5 piliers thématiques et 5 piliers transversaux.

Les **5 piliers thématiques** correspondent à ceux de la 3^e révolution industrielle (modèle de l'économiste américain Jeremy Rifkin), avec des objectifs quantifiés pour chacun :

- développer la production d'énergie renouvelable avec l'objectif de tripler la production d'énergie renouvelable d'ici 2021 et développer les énergies marines renouvelables,
- transformer le parc immobilier et amplifier l'efficacité des entreprises. L'enjeu est de rénover 100 000 logements d'ici 2021 et d'améliorer l'efficacité énergétique des process et des bâtiments industriels et agricoles,
- développer les offres de mobilité durable afin que la région Pays de la Loire soit la première région de France en matière de mobilité durable,
- stocker l'énergie, le carbone et développer les usages innovants : il s'agit de soutenir l'innovation sur les technologies et sur les usages de l'énergie, pour aider nos entreprises à conquérir des secteurs émergents,
- construire les réseaux intelligents (Smart grids) afin de faire du Grand Ouest une référence d'excellence sur les réseaux intelligents au travers notamment du projet SMILE (SMart Ideas to Link Energies).

Aux 5 piliers thématiques viennent s'ajouter **5 piliers transversaux** :

- sensibiliser pour faire évoluer les comportements,
- développer et promouvoir les formations aux métiers de la transition énergétique,
- accompagner chaque territoire dans un projet concret via la politique de contractualisation,
- assurer une gouvernance partagée et amplifier les outils de suivi et d'observation,
- être une collectivité régionale exemplaire.

Concernant la qualité de l'air, même si la situation s'améliore sur certains polluants, elle reste préoccupante concernant les polluants liés à la circulation routière, aux émissions des entreprises et à certains polluants agricoles. L'association de surveillance de la qualité de l'air, Air Pays de la Loire, en charge de la surveillance et des alertes est et sera soutenue financièrement par le Conseil régional. La Région l'accompagnera dans de nouveaux champs d'expertise et d'analyse, et développera avec elle des campagnes de sensibilisation et d'informations des ligériens. En effet, la qualité de l'air fait écho aux enjeux de santé publique et constitue une préoccupation forte de nos concitoyens.

I. LA GOUVERNANCE

La mise en œuvre de la feuille de route est présentée annuellement devant le Comité régional énergie climat co animé par la Région et l'État. Il est composé des agglomérations, des syndicats d'énergie, des chambres consulaires, des gestionnaires de réseaux d'énergie et d'énergéticiens, des structures associatives ou professionnelles en lien avec l'énergie, le climat et la qualité de l'air.

Il travaille en groupes thématiques en particulier pour constituer le tableau de bord de l'observatoire énergie climat.

Par ailleurs, le Comité ligérien Climat Air Énergie, qui rassemble tous les acteurs (entreprises, clusters, centre de formation, associations, collectivités) ayant intérêt à agir sur ces sujets, se réunit une fois par an pour faire un point d'avancement sur la Feuille de route sur la transition énergétique et maintenir sa dynamique.

II. LES ACTIONS

Pour atteindre ces objectifs, la Région a décidé de mobiliser au minimum 121 M€ sur la période 2017-2021, en complément de 71 M€ de fonds européens. Ces efforts financiers ont un véritable effet levier pour les porteurs de projets et peuvent compléter ceux mobilisés par les Conseils départementaux, les EPCI, les syndicats départementaux d'énergie et l'ADEME.

Sur l'année 2017, première année de mise en œuvre de la Feuille de route de transition énergétique, ce sont 24 M€ qui ont d'ores et déjà été mobilisés.

La Région s'est engagée en faveur des actions suivantes :

- le financement de 37 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques,
- le soutien à dix projets de méthanisation (dont 8 via le FEDER) et à 3 stations d'avitaillement en BioGnv,
- le lancement d'un appel à projets sur l'autoconsommation photovoltaïque,
- le soutien financier à la rénovation énergétique du patrimoine des particuliers et des bâtiments publics, la construction ou la rénovation des logements pour les jeunes (foyers des jeunes travailleurs, résidences universitaires),
- la création de l'association support de l'observation énergie climat,
- la livraison d'un lycée HQE et la construction prévue de 5 autres,
- le soutien à l'agroforesterie et à un développement durable des forêts pour stocker le carbone ainsi que l'utilisation du bois dans la construction des lycées,
- une campagne de communication grand public sur la mobilité électrique,

- la création de l'association SMILE avec la constitution de groupes d'experts et l'homologation de 17 projets,
- ...

Pour les cinq prochaines années, la Région continuera la mise en œuvre de la feuille de route et s'engage notamment en faveur des actions nouvelles suivantes :

- la création, en 2018, du fonds d'investissement pour les énergies renouvelables (cf. création d'une SEM croissance verte, voir plus haut)
- le soutien à la diversification du combustible de la centrale de Cordemais pour atteindre l'objectif de diminution du charbon à l'horizon 2022 (voir encadré),
- le projet CARBON DAIRY qui consiste à faire des diagnostics énergétiques et des plans d'action d'économie dans les exploitations agricoles laitières en liaison avec le Centre national interprofessionnel de l'économie Laitière,
- une convention sera établie avec le Plan Bâtiment durable afin d'accélérer l'approche collective et partenariale avec tous les acteurs de la filière du bâtiment en complément de l'action du cluster ligérien Novabuild,
- la participation de la Région au concours CUBE 2020 du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019,
- la Région soutient l'Abbaye de Fontevraud qui s'est équipée d'un pôle énergétique couplant chaleur bois et panneaux photovoltaïques, unique en son genre en France pour un monument historique et appelé à couvrir 100 % de ses besoins en énergie. Ce pôle énergétique est le projet majeur du programme « Fontevraud, Cité durable ». Le dispositif repose sur un bâtiment de 2 000 m² abritant deux chaudières à granulés bois d'une puissance de 500 kW (pouvant chauffer 500 maisons) et doté de 92 panneaux PV,
- en matière de qualité de l'air, les actions de développement des transports collectifs, des mobilités douces (vélo) et des motorisations alternatives (TER, complémentarité des modes de déplacement, motorisation électrique, bio GNV et hydrogène) ou celles accompagnant les agriculteurs à limiter les épandages agricoles participent à l'amélioration de la situation,
- déployer SMILE,
- déployer des stations d'approvisionnement en hydrogène en région et favoriser l'expérimentation de mobilité hydrogène.

Par ailleurs, la Région mandatera un GIEC composé de chercheurs inter disciplinaires pour réaliser un état des lieux de la connaissance et des prescriptions éventuelles du changement climatique sur notre territoire. Ce travail pourrait faire l'objet d'un travail commun avec les régions Bretagne, Normandie et/ou Centre Val de Loire.

Cela permettrait, une fois une partie ou la totalité des travaux rendus, d'organiser un Grenelle du climat en région (voire dans le Grand Ouest) d'ici 2021 qui serait l'occasion pour les collectivités, les entreprises et les associations de prendre des engagements concrets sur certaines thématiques de la transition écologique.

L'unité de production d'EDF Cordemais :

- joue un rôle indispensable pour la sécurité du système électrique breton et ligérien lors des épisodes de grand froid,
- représente un enjeu économique et social très important puisqu'elle compte environ 400 salariés, 400 sous-traitants et induit environ 700 emplois localement,
- représente un enjeu également dans l'économie du Grand port maritime, par qui transitent les matières premières.

Décarbonner la production d'énergie est un objectif partagé par la Région et l'État. Conformément au plan Climat présenté par le gouvernement en juillet 2017, l'arrêt des dernières centrales électriques au charbon d'ici 2022 ou leur évolution vers des solutions moins carbonées, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement électrique, passe par la mise en place de contrats de transition.

Pour accompagner cette transition, une Mission interministérielle a été diligentée par le Premier ministre. C'est cette mission qui permettra notamment de définir le contenu du contrat de transition énergétique qui accompagnera l'évolution des centrales et qui est demandée par la Région qui s'est clairement positionnée à deux reprises pour maintenir l'activité de la centrale compte tenu des enjeux économiques, sociaux et énergétiques qu'elle représente pour le territoire.

Pour y répondre, EDF a lancé des études pour l'adaptation des 3 tranches des centrales de Cordemais et du Havre en limitant à 500 heures l'utilisation annuelle. Les objectifs de l'étude sont :

- de développer un dispositif pour transformer la biomasse en un combustible utilisable avec une modification mineure du processus de préparation de la matière et de combustion actuel,
- d'évaluer les gisements disponibles de biomasse sur les régions Pays de la Loire, Bretagne, Normandie et Nouvelle Aquitaine, susceptibles d'être utilisés ainsi que les impacts environnementaux et économiques de la substitution.

La Région apporte son soutien financier à cette étude lors de la session du 22 mars 2018 et fait partie du comité de pilotage. Elle a par ailleurs demandé à ce que la question de l'avenir de la centrale de Cordemais soit inscrite dans le Contrat d'avenir pour les Pays de la Loire, suite à l'abandon de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, au titre de l'axe transition écologique. Elle négociera avec l'État un contrat de transition écologique spécifique à la reconversion de l'usine, avec tous les partenaires locaux concernés.



© Région Pays de la Loire / Ouest-Médias

3

**AMPLIFIER
LA RÉNOVATION
THERMIQUE DU PARC
IMMOBILIER ET ENGAGER
UNE DYNAMIQUE
DE CONSTRUCTION
DURABLE**

Premier consommateur d'énergie finale en Pays de la Loire, avec 44% en 2014, le secteur du bâtiment présente de multiples enjeux écologiques.

I. LES OBJECTIFS

Dans le cadre de la Feuille de route pour la transition énergétique, le Conseil régional a décidé de conduire une politique ambitieuse de rénovation de l'ensemble des bâtiments : résidentiels (privés et logement social), tertiaire, entreprises et exploitations agricoles. L'enjeu est de rénover 100 000 logements d'ici 2021.

II. LA GOUVERNANCE

L'avancement de cette mesure est présenté annuellement avec les autres axes de la feuille de route devant le Comité régional énergie climat co-animé par la Région et l'État. Un lien doit être trouvé avec le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement piloté par la Préfète de Région, chargé d'assurer la cohérence entre les politiques régionales de l'État et les politiques des collectivités locales, et celles des bailleurs sociaux et des organismes collectant la participation des employeurs.

III. LES ACTIONS

Sept engagements ont été pris en décembre 2016 :

- accompagner la rénovation énergétique des logements privés via le soutien au réseau de plateformes Énergie Pays de la Loire mises en place avec les collectivités territoriales et l'expérimentation de nouveaux outils financiers,
- tester la mise en place d'un passeport de rénovation énergétique des logements,
- expérimenter, avec les bailleurs sociaux, une meilleure gestion des dispositifs de maîtrise de l'énergie,
- soutenir la maîtrise de l'énergie dans les entreprises avec les chambres consulaires,
- accompagner l'effort de rénovation des bâtiments publics par des diagnostics sur les bâtiments les plus énergivores,
- encourager les actions d'autoconsommation d'électricité et de Smart Building,
- poursuivre les actions de rénovation et d'efficacité sur le parc immobilier régional.

Tous ces orientations ont été engagées et ont fait l'objet d'un rapport d'étape lors de la Conférence ligérienne de l'énergie le 5 décembre 2017.

Au-delà de ces premières orientations, le Conseil régional veut accélérer son action pour amplifier la rénovation thermique du parc immobilier et engager une dynamique de construction durable. À cet effet, une convention régionale sera prochainement établie avec le Plan bâtiment durable, missionné par le ministère de la Transition écologique et solidaire, pour piloter et animer cet enjeu avec les territoires afin d'accélérer l'approche collective et partenariale avec tous les acteurs de la filière du bâtiment en complément de l'action du cluster ligérien Novabuild.

Ce pilotage du Plan bâtiment durable régional est assuré par la Région, en partenariat avec l'État en région, l'ADEME et l'Anah. Dans un contexte de profonde réforme de la politique nationale du logement, cette convention doit permettre de prioriser les actions ligériennes en matière d'habitat durable.

En effet, la LTECV (Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte) a consacré la Région comme chef de file de l'efficacité énergétique des bâtiments. Plusieurs outils y contribuent, et notamment :

- le Programme régional pour l'efficacité énergétique (Art.188),
- le Service public pour la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

Parmi les premières orientations retenues, dans le cadre du SPPEH : la généralisation et le déploiement volontaire d'ici 2021 sur l'ensemble de la région des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE), après la conduite des quatre expérimentations ces trois dernières années. Il s'agit de poursuivre la simplification, la sensibilisation et la complémentarité entre les dispositifs incitatifs en faveur de la rénovation énergétique. La mission Piron/Faucheux a en effet permis de préciser les contours attendus entre service public gratuit et l'offre privée.

Par ailleurs, dès parution des engagements, notamment financiers de l'État sur le plan de rénovation énergétique des bâtiments auquel la Région a apporté sa contribution, la Région sera en mesure d'ajuster ses outils afin de clarifier leur complémentarité avec ceux de l'État.



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

4

ENCOURAGER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le modèle économique dominant qui se base sur un principe de création de valeur linéaire « on extrait les matières premières, on produit, on consomme puis on jette » n'est pas soutenable à long terme. Nos prélèvements sur les ressources dépassent largement la biocapacité de la Terre, c'est-à-dire sa capacité à régénérer les ressources renouvelables, à fournir des ressources non renouvelables et à absorber les déchets.

Le modèle circulaire proposé par l'économie circulaire vise à développer de nouvelles manières de produire et consommer pour, d'une part, limiter la consommation de ressources et, d'autre part, réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production. En résumé, il faut passer d'une « économie de cow-boy » à une « économie de cosmonaute » selon l'économiste américain Kenneth E. Boulding.

La Région a désormais l'ambition de pleinement investir aussi le champ relatif aux ressources et aux déchets, en adoptant d'ici la fin 2018 un Plan d'actions régional économie circulaire intégré au Plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Entrer dans la boucle vertueuse de l'économie circulaire représente donc pour la région une véritable opportunité de développement économique, tout en conciliant la nécessaire préservation de son cadre de vie. Le plan d'actions va orienter la région vers ce nouveau modèle économique en mobilisant les acteurs, en les fédérant autour d'une vision commune, avec pour objectif le déploiement des projets et leur massification. Elle fait d'ailleurs partie du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I).

Les trois enjeux du plan d'actions sont de :

- préserver nos ressources,
- créer de la valeur ajoutée et générer de l'emploi,
- développer de nouvelles filières innovantes.

I. LES OBJECTIFS

Autour de ces trois grands enjeux, le Plan d'action régional économie circulaire sera bâti au travers de quatre axes stratégiques qui constituent autant d'objectifs :

- réussir la transition vers l'économie circulaire. Cet axe regroupe les actions transverses qui vont créer les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire. Ces actions vont du développement des réseaux d'animation à la sensibilisation du grand public en passant par la formation ou encore l'observation des flux de ressources,
- accompagner les acteurs des territoires. Cela vise à soutenir les acteurs déjà engagés, à créer les conditions pour que de nouvelles initiatives puissent voir le jour et faire exemples, en apportant les outils techniques et financiers nécessaires. Concernant les entreprises, cet axe sera articulé avec les actions développées par les Chambres consulaires sur l'éco-concep-

tion, sur l'énergie et plus largement sur la responsabilité sociale des entreprises au travers des opérations PEPS et ORACE,

- développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel. Cet axe regroupe les actions relatives aux filières à fort enjeu de flux (BTP, agri/agroalimentaire) ou qui présentent de fortes opportunités (filiale maritime, filiale déchets en tant que ressources),
- s'engager. Cette orientation regroupe les actions du ressort de la Région concernant son activité propre, en tant que collectivité moteur.

II. LA GOUVERNANCE

Le Comité consultatif d'élaboration et de suivi du plan déchets et du plan d'actions économie circulaire est l'organe de gouvernance. Il est composé de représentants de l'État, des régions limitrophes, d'EPCI à compétence collecte ou traitement des déchets, des Chambres consulaires et organismes professionnels liés à la production ou gestion des déchets ainsi que des structures associatives œuvrant dans le domaine.

Il se réunit autant de fois que nécessaire dans la phase d'élaboration et à une fréquence annuelle pour le suivi des plans.

III. LES ACTIONS

Le Plan d'actions économie circulaire comprendra 26 actions dont cinq engageant la Région sur ses compétences propres :

- réussir la transition vers l'économie circulaire en faisant évoluer la prise de conscience des collectivités et des territoires sur la nécessité de changer de paradigme et faire des Pays de la Loire la première région française en matière d'économie circulaire. L'essentiel des actions portera sur la mise en réseau, la diffusion de bonnes pratiques, la définition d'indicateurs de suivi, la formation et la sensibilisation en particulier du monde économique,
- accompagner les territoires en particulier en soutenant les entreprises (voir l'axe les entreprises et la croissance verte). C'est également dans ce cadre que sera développé un livret d'épargne participatif (cf. encadré). L'objectif est la création de 10 000 à 20 000 emplois en dix ans,
- le développement des filières à haut potentiel en particulier la filière BTP pour augmenter le recyclage des excédents de chantier dans une région en forte demande, la filière agroalimentaire pour limiter le gaspillage alimentaire et la filière marine notamment pour le démantèlement des bateaux de plaisance usagés. L'objectif est d'atteindre la stabilisation de la production de déchets des entreprises et la valorisation de 65 % de ces mêmes déchets,

- l'engagement de la Région avec la mise en œuvre de la stratégie achats et de la Stratégie d'investissement des lycées (SIL) 2018-2024 qui comprend un volet économie circulaire (prévention et recyclage des déchets de chantier, usage de matériaux biosourcés et recyclés par exemple). Des actions de sensibilisation et d'accompagnement des lycées seront également conduites (approvisionnement local, lutte contre le gaspillage alimentaire, réutilisation et recyclage des équipements),
- la signature d'une charte bois construction avec Atlanbois pour favoriser l'utilisation du bois dans les constructions publiques et privées (à l'image de ce que fait la Région pour la construction des lycées par exemple).

Un livret d'épargne participatif

La Région souhaite impulser auprès des banques volontaires un livret d'épargne participatif permettant, grâce aux placements bancaires réalisés par les citoyens, de financer des projets liés à l'économie circulaire et plus globalement la croissance verte, sur notre territoire régional, à l'exemple de ce qui a été mis en place par le Crédit Coopératif en Hauts de France sous l'appellation « Livret REV3 ».

Il s'agira d'une épargne collectée au plan régional, national et international (prêts), fléchée vers des projets dans la région Pays de la Loire.

L'objectif est d'associer petits épargnants et acteurs associatifs du territoire pour que les citoyens deviennent acteurs de la croissance verte et pour favoriser le financement des projets de proximité. Il s'agira d'une épargne 100% garantie et 100% disponible, ouverte aux personnes physiques et morales éligibles (associations, coopératives, etc.).

Les bénéficiaires seront essentiellement les TPE/PME/ETI, pour des prêts avec un financement moyen ou long terme ou crédit-bail.



© Photo Ouest Médias pour la Région Pays de la Loire

5

**FAIRE DES PAYS DE LA
LOIRE LA PREMIÈRE
RÉGION FRANÇAISE
DANS LE SECTEUR LA
MOBILITÉ DURABLE**

Le secteur des transports routiers représente 32% de la consommation régionale totale d'énergie finale en Pays de la Loire, ce qui en fait le premier secteur consommateur d'énergie. Il représente aussi 21% des émissions de gaz à effet de serre régionales.

Le fort dynamisme démographique que connaît la Région (30 000 habitants supplémentaires par an, 900 000 à l'horizon 2040) rend nécessaire un **investissement massif pour répondre aux enjeux de la mobilité durable de demain.**

En Pays de la Loire, l'urbanisation diffuse et peu dense en fait l'une des régions les plus motorisées de France, où le taux des ménages avec deux véhicules est le plus élevé. Si les habitants des agglomérations bénéficient d'offres alternatives à la voiture individuelle, les territoires plus éloignés sont plus captifs de la voiture. La voiture constitue donc le premier moyen de transport du quotidien. Le tissu économique ligérien est par ailleurs étalé et la demande atomisée, ce qui limite le potentiel du développement du fret ferroviaire et maritime. Ainsi, 78% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture et 85% du trafic de marchandises par la route.

La Région, forte de ses compétences transports qui ont été élargies avec la loi NOTRe et pourraient l'être encore avec la loi d'orientation sur les mobilités en 2018, agit en premier lieu pour développer la part modale des transports collectifs (train, autocar, chef de filât sur l'intermodalité).

De manière complémentaire, les innovations actuelles permettent d'envisager des déplacements routiers plus propres. **La Région ambitionne de devenir la première région en matière de motorisations alternatives**, à travers le développement de la mobilité électrique, la mobilité au biogaz (en lien avec le développement en Pays de la Loire de la méthanisation avec injection dans le réseau) et le potentiel de la filière hydrogène.

I. LES OBJECTIFS

Les objectifs sont ceux du pilier n°3 « Mobilité durable » de la Feuille de route de transition énergétique adoptée fin 2016 :

- développer l'usage des transports collectifs de voyageurs et les modes alternatifs à la voiture individuelle, qui sont au cœur de ses compétences (train TER, autocars interurbains et scolaires, transport à la demande, intermodalité),
- contribuer au développement du fret fluvial, maritime et ferroviaire, pour le transport de marchandises,
- faire des Pays de la Loire la première région en matière de motorisations alternatives aussi bien sur les véhicules légers que lourds pour le transport de personnes et des marchandises.

II. LES ACTIONS

En premier lieu, la Région mobilise des moyens très conséquents pour développer l'usage du ferroviaire, mode durable par excellence. Ainsi, en 2017, l'offre de trains a été renforcée de +8,5% dans le cadre du cadencement et cette offre est destinée à continuer à croître dans les années à venir. Dans le cadre de la nouvelle convention TER signée fin 2017 par la Région avec SNCF pour la période 2018-2024, l'engagement financier de la Région est porté à 155 M€ pour 2018 (140 M€ en 2016).

Dans le cadre de cette nouvelle convention, la Région a relevé les exigences vis-à-vis de SNCF en matière de qualité de service, car c'est un paramètre essentiel pour convaincre les Ligériens de prendre le train au quotidien, dans un contexte de qualité dégradée.

La Région va également mettre en place au 1^{er} semestre 2018 une nouvelle gamme tarifaire du TER, destinée à reconquérir les usagers occasionnels du train, avec des tarifs attractifs. Cette nouvelle gamme fait l'objet d'un rapport spécifique.

Pour développer le mode ferroviaire, il faut également disposer d'une infrastructure performante. Ainsi, dans le cadre du CPER, l'engagement de la Région sur les investissements ferroviaires représente 170,5 M€ (avec des opérations telles que la modernisation de la ligne Clisson-Cholet pour laquelle elle fait l'avance de la part de l'État, de Nantes-Bordeaux avec une signalisation novatrice (Next Régio), ou encore des études pour améliorer la robustesse et la capacité de l'axe Nantes-Angers-Le Mans-Paris). Elle a par ailleurs investi 708 M€ depuis 2004 pour du matériel roulant neuf, dont 156 M€ pour un dernier programme pour l'achat de 13 rames à deux niveaux V200.

La Région soutient actuellement auprès de la Commission européenne la modification du tracé du corridor ferroviaire européen atlantique, pour y inclure une section St-Nazaire-Tours, afin d'avoir un accès facilité aux financements européens sur cet axe ferroviaire. Elle a convaincu l'État de l'intérêt de cette démarche, qui y apporte également un soutien.

En second lieu, suite à la loi NOTRe, la Région est désormais l'architecte du réseau de transport régional et chef de file des collectivités en matière d'intermodalité. Elle va lancer mi-2018 une grande étude régionale de mobilité, dont l'objectif est de caractériser les besoins de mobilité des territoires, de les comparer à l'offre de transports collectifs existante et d'en tirer des préconisations à court (2020) et moyen-long termes (2030, voire 2050) d'évolution de cette offre (ferroviaire et autocar), afin de bâtir un réseau régional optimisé, facilitant le recours aux transports collectifs et l'intermodalité, sous une marque régionale de transports unique (qui sera lancée en 2018), avec une gamme tarifaire unifiée.

La Région poursuivra son soutien aux projets de Pôles d'échanges multimodaux. Dans le cadre de sa nouvelle gamme tarifaire, elle proposera aux agglomérations de la région le développement de titres tarifaires intermodaux élargis aux jeunes et aux occasionnels, avec

le projet d'aboutir à un billet électronique multimodal à l'échelle de la région, distribué via l'outil Destineo.

La Région continuera enfin d'accompagner le développement de l'usage du vélo et du covoiturage, dans une logique de facilitation de l'intermodalité avec les lignes structurantes du réseau régional. Les engagements pris dans la Feuille de route régionale de transition énergétique seront poursuivis.

Au-delà, la loi d'orientation pour les mobilités en cours d'élaboration par le Gouvernement, attendue au 1^{er} semestre 2018, pourrait confier aux Régions un rôle accru en matière d'organisation des mobilités en dehors des territoires des agglomérations. La Région pourrait alors disposer de leviers supplémentaires pour agir dans le sens des objectifs décrits ci-dessus.

En matière de **développement des motorisations alternatives**, la Région poursuivra les actions inscrites dans la feuille de route de transition énergétique. Elle a notamment financé en 2017 le déploiement d'un réseau de bornes de recharge électrique rapides en Pays de la Loire, en lien avec les syndicats départementaux d'énergie, ainsi que de bornes de recharge au biogaz et poursuit la montée en puissance du projet SMILE. Enfin, les acteurs de la filière hydrogène ont identifié un potentiel de développement de la mobilité hydrogène dans le domaine de la navigation, des véhicules portuaires, des véhicules lourds, engins de manutention et des flottes captives. Ce potentiel demande à être exploré et la Région souhaite s'y investir. La Région engage également plusieurs projets exemplaires de motorisations électrique, gaz et hydrogène sur ses propres compétences transports (cf. encadré ci-dessous).

III. LA GOUVERNANCE

Aujourd'hui, il n'existe pas d'instance de gouvernance régionale permettant aux acteurs de la mobilité d'échanger, débattre et proposer sur les sujets liés aux transports et à la mobilité durable. La Région souhaite mettre en place une telle instance, en lien avec l'élaboration du SRADDET, les nouvelles compétences qui lui ont été confiées et qui pourraient se voir élargies dans le cadre de la prochaine loi d'orientation pour les mobilités.

La Région engage plusieurs projets exemplaires de motorisations électrique, gaz et hydrogène sur ses propres compétences transports.

Le développement des autocars électriques ou au gaz pour les transports interurbains, scolaires et à la demande, dès aujourd'hui :

Suite à la mise en œuvre de la loi portant nouvelle organisation de la République, la Région est compétente en matière d'organisation des transports scolaires, interurbains et à la demande sur son territoire. Cette nouvelle compétence représente 117 lignes auto-

cars régulières, 140 000 élèves transportés, 2 800 véhicules, 186 M€ de dépenses brutes (hors masse salariale).

La Région souhaite impulser sur ces modes de transport le développement des motorisations alternatives plus respectueuses de l'environnement que les motorisations carbonées.

C'est déjà une réalité, puisque depuis peu, à la demande de la Région, 11 véhicules électriques circulent dans le transport à la demande organisé en Mayenne et en Maine-et-Loire. Des expérimentations ont également eu lieu en janvier/février 2018 avec des autocars interurbains fonctionnant 100 % au GNV (en Sarthe) et 100% à l'électricité (en Loire-Atlantique).

La Région travaille actuellement en lien avec la Fédération nationale des transports de voyageurs, EDF, GRTgaz et GrDF pour définir en 2018, à partir du retour des expériences mentionnées ci-dessus, un plan de déploiement plus global de ces motorisations à l'échelle régionale.

La Région envisage en 2018 de proposer à l'ensemble des entreprises de transports par autocar, en lien avec la FNTV, une offre de location d'un autocar électrique, afin de tester sa circulation sur différents types de circuits. Elle étudiera également la pertinence d'autres actions possibles sur le matériel roulant autocar dans l'objectif de développer le matériel à motorisation décarbonée.

Dans dix ans, un train et des catamarans à motorisation hydrogène en Pays de la Loire, la Région prend date :

La Région est très impliquée dans le développement de l'hydrogène au travers notamment de l'appel à projets 2016 « Territoires hydrogène » du gouvernement pour lequel elle a été retenue, de sa participation à l'initiative des Régions européennes du FCH 2 JU (groupement européen en faveur de l'hydrogène et des piles à combustibles), du soutien à plusieurs projets tels SEP-PAC (pile à combustible pour gros bateaux), le bâtiment tertiaire DeltaGreen ou WEAMEC (utilisation des énergies marines pour la production d'hydrogène).

Le train :

Le constructeur Alstom teste actuellement en Allemagne un matériel ferroviaire à motorisation à pile à combustible hydrogène. La Région des Pays de la Loire a pris contact auprès du constructeur pour proposer d'être région d'expérimentation le jour où des essais seront envisagés en France.

Les catamarans :

En 2017, le catamaran Energy Observer équipé de deux éoliennes, de panneaux photovoltaïques, d'une pile à combustible et d'un moteur électrique a pris la mer pour démontrer la faisabilité d'une propulsion à l'hydrogène.

La Région des Pays de la Loire est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de transport maritime, en ce qui concerne la liaison Ile d'Yeu-continent.

Pour le renouvellement urgent du ferry INSULA OYA II (fret et passagers), la Région s'oriente vers un nouveau navire avec une motorisation Diesel (dernière génération IMO Tier III), faute de maturité à ce jour des solutions de motorisations alternatives pour les liaisons maritimes. Le bateau sera néanmoins équipé de filtres à particules (technologie diesel selective catalytic reduction) pour minimiser les émissions polluantes (NOx) et disposera d'un système de « cold ironing » à quai permettant de faire fonctionner les équipements du navire à l'énergie électrique, lorsqu'il sera à quai.

Les deux catamarans qui relient actuellement le continent à l'île d'Yeu devront être renouvelés d'ici dix ans. Ils transportent environ 450 000 passagers par an et sont alimentés par des moteurs diesel.

Pour ces bateaux, une motorisation plus « verte » sera envisageable, pour la double raison d'un retour d'expérience plus long sur ces énergies nouvelles et d'une configuration de navire différente (exclusivement passagers). La Région a démarré une veille technologique sur ce sujet en partenariat avec la Régie. Avec le Bureau de la Région des Pays de la Loire de Bruxelles, une recherche de partenaires européens est lancée pour concourir à un appel à projets européen portant sur des bateaux à motorisation hydrogène.



6

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU ET VALORISER LA LOIRE

Reconquérir le bon état écologique des masses d'eau et redessiner le lit mineur de la Loire

Avec seulement 11 % de ses cours d'eau en bon état écologique (source « État des lieux 2013 de la qualité de l'eau » - Agence de l'eau), la qualité des masses d'eau ligériennes est dégradée, avec des enjeux économiques (agriculture, tourisme, conchyliculture, industrie..) et d'aménagement du territoire importants (accès à la ressource en qualité et quantité, qualité des milieux et des paysages, ...).

Cet état, évalué de façon globale à partir d'indicateurs biologiques (populations de poissons, présence d'espèces...), de paramètres morphologiques comme le fonctionnement des zones humides, et physico-chimiques (température, nutriments, polluants ...), est principalement altéré en région par des tensions dans les prélèvements, par l'aménagement des cours d'eau ou par une qualité insuffisante sur certains paramètres.

Ce chiffre est éloigné de l'objectif de 37% des eaux en bon état à l'horizon 2021 pour les cours d'eau de la région (66% pour les cours d'eau à l'échelle nationale).

Par ailleurs, le changement climatique pourra avoir des incidences sur les ressources en eau et aggraver la situation en particulier sur le plan quantitatif. C'est un enjeu de plus en plus prégnant sur certains territoires au titre de l'agriculture ou du tourisme, mais aussi plus généralement du maintien de certaines activités.

I. LES OBJECTIFS

Les objectifs sont de :

- reconquérir la qualité de l'eau de façon durable et atteindre les objectifs de qualité de la Directive européenne sur l'eau,
- inverser le creusement du lit mineur de la Loire en engageant des travaux portés par Voie navigable de France (VNF) permettant la restauration du fonctionnement hydromorphologique et écologique du fleuve,
- intégrer la problématique de la quantité d'eau sur certains territoires, en particulier au regard des conséquences du changement climatique.

II. LA GOUVERNANCE

La Région a cherché à créer une dynamique collective sur l'eau. D'abord en réunissant l'ensemble des acteurs du comité de Bassin Loire Bretagne dans le cadre de la préparation du 11^e programme.

En 2018, la Région créera, à l'image de la région Bretagne, une Conférence de l'eau (sorte de Parlement de l'eau) réunissant tous les acteurs ligériens (État et opérateurs, EPTB, SAGE, associations, industriels et usagers, Régions limitrophes) afin de mobiliser toutes structures agissant sur la qualité de l'eau pour créer une dynamique collective pour la reconquête de la qualité de l'eau. Elle se réunit dès cette année 2018 notamment pour élaborer le projet LIFE-Intégré REVERS'EAU et travailler sur les lignes de force du 11^e programme.

II. LES ACTIONS

La Région est déjà fortement engagée dans la politique de reconquête de l'eau au travers notamment :

- sur le plan stratégique, d'une collaboration plus étroite avec l'Agence de l'eau, via une convention, au moment où celle-ci élabore son 11^e programme pour un total estimé à plus de 2,7 milliards d'€. C'est une première pour les Pays de la Loire,
- sur les territoires avec le soutien à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique, aux mesures agri-environnementales et climatique sur l'eau (MAEC eau) et aux Contrats régionaux de bassins versants (CRBV) qui comportent des actions vers tous les acteurs des territoires, notamment les particuliers et les agriculteurs pour la promotion de pratiques moins impactantes pour les sols et pour la qualité de l'eau,
- sur le lit mineur de la Loire, il s'agit de faire passer le Contrat Loire et ses annexes, d'une phase d'étude à une phase travaux. Ces travaux, pilotés par VNF, permettront une hausse du lit mineur de la Loire de 40 cm à 80 cm entre Les Ponts-de-Cé et Bellevue.

Un autre élément opérationnel majeur est l'élaboration d'un dossier LIFE-Intégré sur l'eau afin de développer l'action vers les EPCI et les schémas d'aménagement de gestion des eaux déjà engagée avec les CRBV auprès des acteurs de terrains. Le projet devra contribuer à inverser la tendance de dégradation qualitative de ces dernières années pour ainsi retrouver une dynamique vertueuse.

Le projet REVERS'EAU

Le programme LIFE-Intégré REVERS'EAU a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre des politiques européennes sur l'environnement et le climat par le financement de projets à valeur ajoutée européenne, particulièrement sur les territoires où cette mise en œuvre est insuffisante.

Le programme LIFE-Intégré se distingue du programme LIFE en ce sens qu'il :

- se réalise sur une grande échelle territoriale,
- vise une mise en œuvre de stratégies / plans d'action / de gestion en lien avec la législation européenne et nationale, sur l'eau en l'occurrence,
- s'appuie sur une grande implication des parties prenantes,
- nécessite la mise en place d'actions complémentaires à celles existantes et mobilisant d'autres financements,
- permet un effet-levier sur d'autres projets grâce à d'autres fonds européens.

L'objectif est que le projet régional soit retenu par la Commission européenne pour un projet LIFE-Intégré à l'horizon 2020 et une mise en œuvre sur une période de six à dix ans, avec un financement européen à hauteur de 60 % sur un projet qui pourrait s'élever entre 16 à 20 M€ au total.

Le projet REVERS'EAU doit nous permettre d'inverser la courbe de dégradation lente du bon état écologique des masses d'eau de la région en fédérant l'ensemble des acteurs publics et privés sur le sujet, redynamisant les actions déjà entreprises par un cadre partenarial et des propositions renouvelées et en mobilisant des financements européens complémentaires.

La construction du dossier va se réaliser au cours du premier semestre 2018 en coordination avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Il s'agira notamment d'identifier les points de blocage qui empêchent la reconquête du bon état écologique des eaux de la région, les limites des actions et dispositifs existants et d'identifier de nouvelles actions qui permettent d'accroître l'efficacité de la reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire.

Pour cela, des groupes de travail thématiques vont être constitués pour définir les mesures à retenir. Des actions ciblées sur les masses d'eau vitrine dans les territoires (c'est-à-dire qui sont très proches du bon état écologique et qui peuvent évoluer favorablement rapidement), des engagements volontaires entre un industriel de l'agroalimentaire et ses fournisseurs ou une coopérative et ses adhérents, ainsi que des projets de territoires visant l'amélioration d'un indicateur spécifique pourront être engagées.



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

7

PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité constitue un patrimoine collectif qu'il convient de conserver pour sa valeur intrinsèque, mais aussi pour les services qu'elle rend.

Elle est le support de nombreuses activités économiques qu'il convient de faire prospérer, un facteur d'attractivité fort pour la région mais également une source de recherche et d'innovation au travers d'un réseau universitaire de qualité. Il est donc indispensable d'agir pour sa préservation et sa valorisation.

En Pays de la Loire, après deux plans d'actions successifs et l'adoption du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) le 30 octobre 2015, la Région a souhaité élaborer une Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) 2018-2023 autour d'une ambition partagée : faire de la biodiversité régionale une opportunité de cohésion et de développement territorial.

La SRB est la brique biodiversité d'une politique globale, incarnée par le SRADDET, qui articule les différents enjeux de l'aménagement et de la gestion du territoire, de la recherche, de l'innovation et de la formation professionnelle.

D'ici à son adoption en 2018, elle sera déclinée en actions, notamment pour la mise en œuvre d'un cadre d'intervention multipartenarial.

I. LES OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- d'approfondir la connaissance et l'expertise sur la biodiversité régionale et faciliter le porter à connaissance,
- de préserver les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également la nature dite ordinaire,
- de partager les stratégies foncières,
- de promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés, intégrer davantage les acteurs économiques,
- de promouvoir davantage le patrimoine naturel ligérien comme un atout touristique mais également un facteur de sensibilisation et d'insertion,
- d'assurer une coordination des financeurs et mettre en synergie les moyens financiers territoriaux,
- de mobiliser et former les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

II. LA GOUVERNANCE

Le Comité régional biodiversité a été installé le 9 février 2018 sous la coprésidence de la Région et de l'État. Ce comité est composé des Départements, de représentants des collectivités, des chambres consulaires, des associations et de scientifiques. Ce comité donnera son avis sur la Stratégie régionale pour la biodiversité en cours d'élaboration mais également sur son suivi ou sur le suivi du Schéma régional de cohérence écologique, mais il pourra également se saisir d'autres questions relatives à la biodiversité.

III. LES ACTIONS

La Région va mettre en œuvre les actions suivantes, en déclinaison des objectifs précités :

- mettre en place un système régional d'information sur la nature et les paysages (SINP) et mettre en place des dispositifs dédiés à l'information et à la connaissance de la biodiversité (plateforme régionale de visualisation puis Web SIG),
- se mobiliser pour expérimenter en Pays de la Loire le nouveau dispositif « Territoires engagés pour la biodiversité » (TEB),
- développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques liés à la gestion de l'espace agricole et forestier, en particulier pour les territoires de marais, coteaux secs, complexes bocagers en intégrant les enjeux agricoles et économiques associés,
- définir et mettre en œuvre avec le réseau des Parcs naturels régionaux un nouveau contrat triennal, pour les positionner comme des acteurs majeurs de la croissance verte,
- faire des Réserves naturelles régionales des supports d'expérimentation mais également d'appropriation de notre patrimoine naturel, en partant du principe que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien,
- mettre en place une instance régionale d'échanges et de partages des stratégies foncières et développer une offre régionale de compensation écologique en partenariat avec la CDC Biodiversité,
- favoriser la mise en place de projets innovants et multi-acteurs en faveur de la biodiversité, grâce à l'appel à projets Entreprises & Biodiversité de la Région, au Programme d'investissements d'avenir et aux Green deals. La Région s'associera également avec la CDC Biodiversité sur l'outil « Contrat Nature 2050 »,
- structurer un réseau Entreprises et biodiversité pour valoriser les initiatives et innovations, comprenant un volet mécénat animé par la Fondation du patrimoine,
- structurer et valoriser l'offre de tourisme de nature en région Pays de la Loire, via la réalisation d'un outil de référencement (catalogue des labels disponibles) et d'une campagne régionale de promotion de nos sites naturels touristiques.

CONCLUSION

Un partenariat structurant avec la filiale Biodiversité de la Caisse des dépôts et consignations

La CDC Biodiversité est une filiale de la Caisse des dépôts et consignations, entièrement dédiée à l'action en faveur de la biodiversité et à sa gestion pérenne. Elle intervient pour le compte de tout maître d'ouvrage, collectivités et entreprises, qui lui délèguent le pilotage de leurs actions, volontaires ou réglementaires (compensation), de restauration et de gestion d'espaces naturels. Depuis 2008, la CDC Biodiversité est le premier opérateur français de compensation et justifie d'une expérience reconnue dans ce domaine. En Pays de la Loire, elle est intervenue en accompagnement de plusieurs projets territoriaux qui lui permettent désormais de mieux appréhender le contexte, les acteurs et les enjeux régionaux.

L'action de la CDC Biodiversité s'inscrit enfin dans le cadre de l'action de la Caisse des dépôts et consignations en faveur de la transition écologique et énergétique mais également de la mise en œuvre, au nom et pour le compte de l'État, du Programme d'investissement d'avenir (PIA).

La Région des Pays de la Loire et la CDC Biodiversité, constatant la convergence de l'intérêt qu'elles portent à la biodiversité et la complémentarité de leurs capacités d'intervention, souhaitent signer une convention de partenariat qui portera notamment sur :

- l'organisation et l'animation d'une stratégie et d'une offre de compensation écologique en Pays de la Loire tout en mettant l'accent, au préalable et en priorité, sur l'évitement puis sur la réduction,
- le déploiement d'un appel à projets commun intitulé « Contrat Nature 2050 », en lien avec le club « Mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire »,
- la meilleure prise en compte de la biodiversité en ville, dans les espaces périurbains et autres lieux artificialisés (zones d'activité notamment).

Afin d'accompagner la Région dans la réalisation de ses projets, la CDC Biodiversité mobilisera des budgets et de l'expertise technique dans le cadre du partenariat dont le détail sera proposé à la commission permanente du 20 avril 2018.

L'ambition ligérienne en faveur de la transition écologique est à présent engagée. Ce rapport en constitue la première feuille de route. Elle présente des orientations prioritaires et développe quelques actions emblématiques. Elle ne cherche aucunement à être exhaustive ou généraliste. La croissance bleue par exemple sera traitée lors d'une prochaine session.

Elle veut en revanche contribuer à **mobiliser les acteurs des territoires sur ce sujet, « mettre en mouvement la région et l'équipe Pays de la Loire », affirmer la transition écologique comme une priorité de ce mandat.**

C'est pourquoi nous inscrivons pleinement cette démarche dans le Contrat d'avenir que nous voulons construire avec l'État à la suite de l'abandon du projet aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes, mais aussi de la mutation attendue de la centrale de Cordemais. À ce titre, nous souhaitons et œuvrons pour que les Contrats de transition écologique (CTE) instaurés par le gouvernement puissent être, à titre expérimental, déployés sur la totalité du territoire régional. **Ce sont tous les Pays de la Loire qui investissent la transition écologique et la croissance verte.**

Région des Pays de la Loire - Août 2019
Directrice de la publication - Christelle Morançais
Mise en page - Direction de la communication
Impression - Hauts de Vilaine (35)



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

#pdlécologie

ÉCO-LOGIE



Région
PAYS DE LA LOIRE